

**Appel d'Offres National Ouvert N° ONATEL ~~1328~~ PK/DG/2019-2020 pour le marché à commandes de fourniture des articles de bureau et divers articles d'entretien.**

Date de publication : 09/10/2019

Date d'ouverture : 08/11/2019

**1. Objet**

L'Office National des Télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats à présenter leurs offres sous pli fermé, **d'un marché à commandes de la fourniture des articles de bureau et divers articles d'entretien.**

**2. Financement du marché**

Le financement est assuré sur fonds propres de l'ONATEL, exercice 2019-2020

**3. Spécifications du marché**

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés Publics.

**4. Allotissement**

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont constituées de trois (3) lots qui donnent lieu à trois marchés séparés.

**5. Délais d'exécution**

La livraison de chaque lot sera effectuée dans un délai maximum de 10 jours calendaires à dater de la conclusion du marché y relatif. Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

**6. Conditions de participation**

6.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

6.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics.

**7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse du Maître de l'Ouvrage citée au point 8 sur présentation de deux (02) bordereaux de versement des montants suivants :

- Vingt-cinq mille francs burundais (25 000 Fbu) non remboursables, versés au compte général du Trésor N° 1123/030 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL.
- Vingt-cinq mille francs burundais (25 000 Fbu) non remboursables, versés au compte général du Trésor N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

- Il peut également être consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'ONATEL.

N.B. L'absence de ces deux (2) bordereaux entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse.

#### **8. Adresse du Maître de l'Ouvrage :**

Office National des Télécommunications « ONATEL ».  
B.P. 60 Bujumbura  
Tél.: + 257 22 26 6601 ; + 257 22 266605  
E-mail : [onatel@onatel.bi](mailto:onatel@onatel.bi)

#### **9. Présentation de l'offre**

Les soumissionnaires doivent présenter les offres en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée au point 8 au plus tard le 08/11/2019 à 10 h 00, heure de Bujumbura, sous enveloppe fermée par collage sans identification du soumissionnaire.

Avec la mention « Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° ONATEL/1388/PK/DG/2019-2020  
« Fourniture des articles de bureau et divers articles d'entretien ».

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

#### **10. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **11. Date limite de dépôt des offres**

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 8 au plus tard le 08/11/2019 à 10h00, heure locale, et être accompagnées d'une garantie de soumission de cinq cent mille (500.000) francs burundais.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### **12. Séance d'ouverture des offres**

Les offres seront ouvertes, en une seule étape, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ONATEL, le 08/11/2019 à 10 h30, heure locale.

Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

#### **13. Critères de qualification**

Les exigences en matière de qualifications sont les suivantes :

- a) la conformité de l'offre sur le plan technique et administratif
- b) l'offre financière la moins disante.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,

